

**Avis adopté**

Séance plénière du 12 avril 2023

*Prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement*

**Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales**

Dans dix ans, les plus de 65 ans représenteront le quart de la population et en 2050, notre pays comptera trois fois plus de personnes âgées de 85 ans et plus, âge d'entrée dans la dépendance. Il faut se saisir des impacts de cette évolution démographique de manière urgente. Et ce n'est pas la construction de nouveaux EHPAD qui suffira à répondre à ce défi, d'autant que l'immense majorité des personnes aspirent à vieillir à leur domicile.

Tout l'enjeu est de prévenir la perte d'autonomie, et d'agir le plus en amont possible. Car si la vieillesse est facteur de multiples fragilités, au niveau physique comme psychologique, elle ne mène pas forcément à un état dépendance et, au minimum, il est tout à fait possible de retarder celui-ci. L'avis nous montre que cela requiert une approche multidimensionnelle qui dépasse le seul angle médical et qui vise à construire les conditions du « bien vieillir ».

Nous souhaitons insister sur trois leviers qui nous semblent emblématiques pour donner corps à cet objectif.

Tout d'abord, le regard que notre société porte sur les personnes âgées doit évoluer. Il s'agit de mieux valoriser les complémentarités qui existent entre générations et de porter une vision à la fois plus positive et bienveillante sur l'avancée en âge.

Cela contribuera notamment à lutter contre l'isolement social, dont les effets sont délétères sur la santé et le bien-être, et qui constitue un facteur précipitant vers la perte d'autonomie. Il s'agit aussi de considérer que les personnes âgées ont bien toute leur place dans la vie publique et l'espace public et donc, d'intégrer leurs besoins dès l'élaboration des politiques locales d'habitat, d'aménagement, de mobilité, mais aussi de culture, de sports et de loisirs ; autant de domaines qui peuvent avoir un impact positif sur le vieillissement, si cet enjeu est pris en compte.

Ensuite, la question de l'adaptation du logement doit être anticipée bien avant que ne survienne la perte d'autonomie. C'est fondamental quand on sait que, chez les plus de 65 ans, sept chutes sur dix surviennent au domicile et peuvent conduire à une hospitalisation, voire au décès.

Ces risques peuvent toutefois être évités en proposant, dès 55 ans, la réalisation d'un diagnostic du logement pour sensibiliser la personne sur les aménagements ou travaux à prévoir afin de l'adapter aux contraintes de l'avancée en âge, et à condition d'accompagner financièrement tous les ménages dans la réalisation de ces travaux qui peuvent être réalisés par des artisans compétents.

Nous tenons à souligner que de tels travaux peuvent utilement s'envisager lors d'un projet de rénovation énergétique du logement, comme l'a récemment proposé le CESE dans son avis sur la rénovation énergétique globale des bâtiments.

Enfin, une véritable reconnaissance du rôle des acteurs à la fois professionnels et aidants, dans l'accompagnement de la prévention de la perte d'autonomie, est un levier essentiel qui doit être considéré comme un investissement public.

Comme l'a souligné la Cour des Comptes dans son rapport, si l'on ne peut aujourd'hui mesurer les effets d'une politique de prévention, on peut en revanche estimer que le coût de l'inaction en ce domaine serait considérable, au regard du vieillissement démographique.

Aussi, nous approuvons les préconisations appelant à une revalorisation des métiers de l'accompagnement, comme à un renforcement du soutien aux aidants (très souvent, des femmes), mais aussi à une véritable intégration de ces acteurs dans le parcours d'accompagnement de la personne.

A défaut, la pénurie de professionnels de l'accompagnement et l'épuisement des aidants familiaux ne feront que s'accroître, tout comme le risque de perte d'autonomie.

En se félicitant de la contribution qu'apporte cet avis aux réflexions en cours dans le cadre du Conseil National de la Refondation sur le « Bien vieillir », le groupe Artisanat et Professions Libérales l'a voté sans réserve.